

**Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale**  
**A.A.T.L. – D.U.**  
**Monsieur François TIMMERMANS**  
**Fonctionnaire délégué**  
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1  
**B – 1035 BRUXELLES**

Bruxelles, le

Réf DU : 19/pfu/402278  
Réf DMS : HV/2286-0004/08/2011-122PU  
Réf CRMS : AVL/KD/WSP-3.2/s.505  
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

**Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Avenue Général Baron Empain – parc des étangs Mellaerts. Aménagement de locaux sanitaires dans les anciens bâtiments servant au stockage des barques et des pédalos.**  
**Avis conforme** (*Dossier traité par Mme C. Defosse – D.U. et M. H. Vanderlinden – D.M.S.*)

En réponse à votre lettre du 13 juillet 2011, en référence, reçue le 27 juillet, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 17 août 2011, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis conforme favorable.

La demande vise la transformation d'un petit pavillon pittoresque situé dans le parc des étangs Mellaerts qui est classé comme site. Construit en 1947, le pavillon est divisé en trois parties dont la plus grande sert à l'entreposage des canots et des pédalos. Il abrite également la buvette du parc (à droite) et un petit garage (à gauche). Le gardien du parc et les jardiniers de l'IBGE disposent également du bâtiment.

Le dossier comprend une petite note historique avec une analyse de l'état existant, une série de photos documentant le bâtiment et les vues du parc, des plans à grande échelle, ainsi que le cahier spécial des charges (clauses administratives, clauses techniques et métré récapitulatif). Une note complémentaire, envoyée par mail le 8 juillet dernier par l'auteur de projet à la Direction de l'Urbanisme, précise les interventions. Le rapport technique de la DMS (04/07/11) est également joint au dossier.

Le projet prévoit l'installation de sanitaires pour le personnel de l'IBGE ainsi que pour la clientèle des canots et du mini-golf. Aménagés dans le garage, les sanitaires de l'IBGE seraient accessibles de l'extérieur via une nouvelle baie à créer à l'arrière du bâtiment (façade ouest). Le dessin et l'essence de la porte en bois seraient identiques aux portes existantes.

Les portes actuelles du garage seraient démontées et remplacées par une nouvelle porte pour accéder aux sanitaires publics (façade est). La porte serait toutefois comprise dans un ensemble de trois

panneaux en bois, identique à la situation existante, pour respecter la composition symétrique de la façade qu'il forme avec les portes de la buvette (les deux panneaux fixes de part et d'autre de la porte seraient constitués d'un bardage couvrant la maçonnerie intérieure).

Les portes du garage démontées seraient remontées en lieu et place de celles de la buvette qui sont en mauvais état.

Les autres châssis de fenêtre existants seraient conservés et repeints à l'identique.

De nouvelles parois intérieures et un revêtement de sol en carrelage contribueraient à l'aménagement des sanitaires.

Le projet prévoit également la création d'un petit chemin d'un mètre de large pour accéder, depuis le parking, aux sanitaires de l'IBGE. L'aménagement d'un tel chemin devrait permettre de conserver les arbres existants le long de la façade latérale et d'éviter le piétinement de leurs racines par le passage répété des utilisateurs. Son traitement serait identique à celui du parking existant (revêtement sable blanc/gris, sans bordure de délimitation).

Comme la DMS, la CRMS constate que les interventions projetées sont complémentaires au parc et ne devraient pas porter préjudice au bâtiment ni au site.

***Par conséquent, la Commission émet un avis conforme favorable sur le projet.***

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. VAN DESSEL  
Vice-Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (M. H. Vanderlinden et Mme M. Muret).